EXEMPLAIRE **A CONSERVER**
VOTRE N° ADHERENT :

APPEL DE COTISATION 2023

FORESTIERS PRIVÉS DE L'AUBE
Maison de la Forêt Privée et du Bois
ZAC de l'Ecluse des Marôts
10800 SAINT THIBAULT
Tél:03 25 72 33 77 Fax:03 25 72 33 78
Mail : fransylva.aube@gmail.com
Site web : www.foretprivee-aube.fr
Syndicat régi par la loi du 21 mars 1884

GROUPAMA Contrat N° 75009885W
Votre adhésion au Syndicat des Forestiers Privés vous fait bénéficier d'une assurance responsabilité civile pour tous les hectares déclarés.

ELEMENTS CONNUS DU SYNDICAT

TYPE	Commune(s)	ha

TOTAL SURFACES		
	BOIS	
	AGRICOLES	
	ETANGS	

BAREME DE COTISATION

COTISATION SYNDICALE
0-15 ha de bois et étang : 20 €
>15 ha 1,50 €/ha de bois et étang plafonné à 642€

ASSURANCE RC
0.30 € / ha

ASSURANCE ETANGS
0,30 € / ha (jusqu'à 12 ha)

DETAIL DE VOTRE COTISATION

COTISATION SYNDICALE	
ASSURANCE RC	

Message Général

ATTENTION :
1- Les biens doivent être propriété de la personne ou de la personne morale ci-dessus désignée, sans regroupement (auquel cas, émettre des appels de cotisation spécifiques à chaque propriétaire).
2- Le Syndicat fait mention des biens assurés l'exercice précédent en dégageant toute responsabilité en cas d'inexactitude. Le souscripteur a la charge de mettre à jour cette liste (au besoin joindre une liste en annexe).
3- La souscription à l'assurance n'est prise en compte qu'à réception de l'exemplaire « à renvoyer » dûment signé et daté au verso.

Message personnalisé

Protection des données : Les données personnelles recueillies vous concernant sont nécessaires pour les relations que le syndicat entretient avec vous. Elle font l'objet d'un traitement automatisé. Celui-ci vous permettra de recevoir des informations (par newsletter) de Forestiers Privés de France, fédération à laquelle adhère votre syndicat. Les données personnelles vous concernant seront effacées en cas de cessation de votre adhésion, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification relatif à ces données. Toute demande doit être adressée au syndicat par voie postale ou électronique.

APPEL DE COTISATION 2023

EXEMPLAIRE A RENVOYER AU SYNDICAT AVEC LE REGLEMENT

AVANT LE 31 JANVIER 2023

A l'adresse suivante

FORESTIERS PRIVÉS DE L'AUBE
Maison de la Forêt Privée et du Bois
ZAC de l'Ecluse des Marôts
10800 SAINT THIBAULT
fransylva.aube@gmail.com

Merci de compléter ou rectifier les renseignements ci dessous

Nom Prénom

Groupement Forestier, SCI

Adresse

Adresse Mail

Tel.Dom Telecopie

Tel Portable

ELEMENTS CONNUS DU SYNDICAT		
Type	Commune(s)	ha

TOTAL SURFACES	**BOIS**	
	AGRICOLES	
	ETANGS	

NOUVELLE DECLARATION (Si modifications)		
Type	Commune(s)	ha

TOTAL SURFACES	**BOIS**	
	AGRICOLES	
	ETANGS	

DETAIL DE VOTRE COTISATION	
COTISATION SYNDICALE	
ASSURANCE RC	

COTISATION RECALCULEE SI BESOIN	
COTISATION SYNDICALE	
ASSURANCE RC	
ASSURANCE ETANGS	

Le Barème de calcul figure sur la page "à conserver"

TOTAL

ZONE A COMPLETER

N° ADHERENT :

POUR EFFECTUER VOTRE PAIEMENT :
• Soit par virement bancaire : FR 76 1100 6550 0002 8797 4900 145
BIC : AGRIFRPP810,
• Soit par chèque libellé à l'ordre de « FRANSYLVA AUBE ».
Concernant les modalités de votre assurance responsabilité civile situées au verso de cette page :
1- Elles sont IMPERATIVEMENT à signer. Sans date ni signature, l'adhésion sera considérée comme nulle.
2- Pour les propriétaires détenant des étangs ou plans d'eau, l'assurance les couvre jusqu'à 12 ha, il est IMPERATIF de les faire apparaître en tant que tel dans les surfaces de l'appel de cotisation et de le mentionner sur le verso de cette page à la rubrique « Présence d'un étang de moins de 12 ha ». Pour des étangs de plus de 12 ha, nous pouvons vous proposer une assurance spécifique sur simple demande.
RAPPEL : L'ASSURANCE RC NE COUVRE PAS LES DEGÂTS QUE SUBIT VOTRE FORÊT. POUR CELA, PENSEZ A VOUS ASSURER CONTRE LA TEMPÊTE ET/OU L'INCENDIE. NOUS DEMANDER UN DEVIS GRATUITEMENT.